



Réf. Farde e-Assemblées : 2359204

N° OJ : 71

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2020

Objet : Projet Horizon 2020 "Response".- Signature de la version adaptée de la Convention de Consortium et de la Convention de Subvention.

Le Conseil communal,

Vu la politique communale de la Ville de Bruxelles visant à devenir une Ville « intelligente » et à développer un premier Quartier à Energie Positive (p.188 de l'accord de majorité) ;

Vu l'appel à projets « Smart Cities and Communities » de la Commission européenne dans le cadre du programme Horizon 2020, qui est un programme cadre européen pour la recherche et l'innovation ;

Vu l'objectif de l'appel à projets qui est de développer et tester des solutions innovantes et intégrées pour contribuer au déploiement des « quartiers à énergie positive » en Europe d'ici 2050 ;

Vu la participation de la Ville à cet appel à projets avec le projet nommé "RESPONSE" en partenariat avec les Villes de Dijon et Turku en tant que villes phares et les villes de Bruxelles, Zaragoza, Gabrovo, Botosani, Ptolomaida et Severodonetsk en tant que villes suiveuses visant à développer et tester des solutions innovantes et intégrées pour contribuer au déploiement des « quartiers à énergie positive »;

Vu le retour positif de la Commission Européenne, et donc l'attribution du subside Européen aux partenaires du projet, dont la Ville de Bruxelles;

Vu qu'en tant que ville suiveuse la Ville s'engage à étudier les possibilités de réplcation des solutions implémentées dans les villes phares et sera financé pour mener des études de faisabilité et de réplcabilité, plus spécifiquement pour le Quartier Nord ;

Vu la signature de la Ville de la Convention de Consortium (arrêté n° 2350630 Conseil du 29/06/2020 - voir annexe);

Vu les modifications apportées à la Convention de Consortium par les partenaires, notamment:

- prolongation de délais de paiement
- complétude des informations des partenaires
- ajout d'informations relatives au contexte et "know how" des partenaires

Vu la demande du coordinateur du projet EIFER - Europäisches Institut für Energieforschung EDF KIT EWIV - de signer la version adaptée de la Convention de Consortium ainsi que la validation au travers d'une plateforme en ligne de la Convention de Subvention;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique:

La Convention de Consortium et la Convention de Subvention sont adoptées.

Annexes :

[Convention de Consortium FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Convention de Subvention FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

